SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS

L'animation Food Truck a permis aux écoliers de manger autrement

Les jeunes sont allés chercher leur repas au camion restaurant.
Photo Jean-Jacques GELIN

Tout au long de l'année, la société Newrest qui a en charge la fabrication et la livraison des repas de la cantine scolaire que gère Cant'anim propose des repas à thème.
En ce mois de mai, avec le retour des beaux jours, une animation originale a été proposée avec la venue jeudi, dans la cour de l'école maternelle de La Chapelle, d'un Food Truck, gros véhicule équipé pour préparer et vendre de la nourriture. Il a stationné ensuite vendredi à l'école de Saint-Laurent.
Pendant ces deux jours, Olivier, en charge de l'animation, a proposé aux enfants des bruschettas (une belle tranche de pain avec des ingrédients bien choisis - spécialité italienne), Pasta box bolognaise ou au saumon, yaourt, glace. Olivier, en charge du Food Truk qui sillonne les routes de Rhône Alpes, de mars à juillet avec son camion restaurant, explique : « Les enfants sont intrigués par cette formule originale. Cela leur apporte un changement culinaire et une nouvelle vision de la cuisine. Ils sont curieux de ce type de restauration et de ce qu'ils vont manger. »
Vendredi, le soleil était au rendez-vous au moment du repas. Les enfants ont pu déjeuner dehors en mode pique-nique, ce qui n'avait pas été le cas la veille pour les maternelles de La Chapelle qui ont dû manger à l'intérieur.

INFOS Prochain rendez-vous avec Cant'anim. Kermesse, samedi 9 juin à Saint-Laurent et vente de pizzas, vendredi 6 juillet à Saint-Laurent.

LA CHAPELLE-SOUS-DUN

Il fait un doigt d'honneur aux gendarmes

Deux gendarmes étaient présents au tribunal correctionnel de Mâcon, vendredi matin, s'étant porté partie civile dans un dossier impliquant un habitant de La Chapelle-sous-Dun. Le 29 décembre 2017, alors qu'ils se rendent de Chauffailles à La Clayette, ils croisent un piéton qui leur fait « ostensiblement » un doigt d'honneur. Ils se portent alors à hauteur de l'individu, lui demandent une explication, mais ce dernier poursuit son chemin et s'enfuit. Les gendarmes le rattrapent sur le seuil de sa maison et là, l'individu les prend de haut. Le ton monte, il tient des propos incohérents, il se débat… Pour finir, les gendarmes sont obligés de le plaquer au sol et de le menotter.

Personnalité « psychorigide »

Devant le président Santourian, le prévenu tenait des propos peu logiques. Une expertise psychiatrique préalable a défini l'homme comme étant d'une personnalité « psychorigide, méfiant et affecté d'une surinterprétation persécutoire avec une légère altération du discernement » et contestait les faits : « Ce n'était pas un doigt d'honneur, j'avais un croissant dans la main et je voulais le rattraper. »
« Nous avons là deux gendarmes qui ne font que leur métier, de plus en plus difficile », soulignait Karine Malara, procureure de la République « Ce ne sont pas des incivilités, mais un délit que le parquet poursuit systématiquement. Vous n'avez pas le droit d'agresser les gendarmes ni de les outrager. »

Deux mois de prison avec sursis

Me Louard, défendant le prévenu, tempérait : « Il suit un traitement médical qui donne des troubles de son comportement. Il s'est senti agressé sur son territoire ! »
Après délibération, le prévenu a été condamné à deux mois de prison avec sursis et devra verser 400 € de dommages et intérêts à chacun des gendarmes.